

Assemblée communale de la commune mixte de Crémines
Jeudi 19 juin 2025 à 19h30 à la halle de
Gymnastique (salle 2) de Crémines

ORDRE DU JOUR

1. Règlement d'organisation pour le Syndicat de gestion forestière du Raimeux et environs (décision).
2. Comptes annuels 2024 du Syndicat scolaire du Grand Val (décision).
3. Comptes annuels 2024 de la Commune mixte de Crémines (décision).
4. Budget 2025 du Syndicat scolaire élargi du Grand Val (décision).
5. Règlement sur les traitements du personnel et les indemnités du syndicat élargi du Grand Val (décision).
6. Organe de vérification des comptes du Syndicat scolaire élargi du Grand Val (décision).
7. Organe de vérification des comptes de la Commune mixte de Crémines (décision).
8. Crédit supplémentaire d'investissement pour la réfection de la halle de gymnastique douches-WC handicapés de chf 22'170.- (décision).
9. Crédit d'engagement pour l'éclairage public de chf 57'800.- (décision).
10. Décompte final du crédit d'investissement pour la réfection de la conduite d'eau potable du Zoo – Les Vaivres (information).
11. Décompte final du crédit d'investissement pour la réfection du collecteur d'eau claire aux Brues Dedos (information).
12. Décompte final du crédit d'investissement pour le contrat d'équipement de la parcelle 261 (information).
13. Décompte final de la Mensuration officielle lot 3 (information).
14. Décompte final de la réfection du toit de la Binzberg (côté Est) (information).
15. Divers.

Dépôt public :

Les documents suivants peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune :

- Comptes 2024 du Syndicat scolaire du Grand Val
- Comptes 2024 de la commune mixte de Crémines
- Budget 2025 du Syndicat scolaire élargi du Grand Val
- Règlement d'organisation pour le Syndicat de gestion forestière du Raimeux et environs
- Règlement sur les traitements du personnel et les indemnités du syndicat élargi du Grand Val

Recours :

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée communale.

Crémines, le 14 mai 2025
Le Conseil communal